



# Le PG CATM

N° 1027  
SEPTEMBRE  
2021

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,  
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc



**La cérémonie du 3 septembre  
a été maintenue sous l'Arc  
de Triomphe en travaux.**

*L'empaquetage de ce monument  
emblématique de Paris ne fait pas  
l'unanimité dans le Monde Combattant  
qui s'était opposé à ce projet.*



## CARTE DU COMBATTANT

La Commission nationale de la carte du combattant s'est réunie le 9 juin 2021 et a procédé à l'examen de 3785 demandes.

Concernant le dispositif 62/64, le nombre de dossiers favorables est de 230, ce qui porte le nombre total de cartes attribuées à ce titre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 à : 37 568.

Le groupe de travail a également été informé de la publication de 4 arrêtés du 23 mai 2021 accordant aux militaires participant aux opérations ALTHEA, HERACLES MER, MINURSO et MONUSCO, le bénéfice des dispositions de l'article L.4123-4 du code de la défense pour 4 années supplémentaires, ce qui amène à prolonger les dates de séjour sur les territoires concernés :

ALTHEA : Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie, Monténégro jusqu'au 31/03/2025

HERACLES MER : sur les eaux de l'océan indien et du golfe arabo-persique jusqu'au 02/10/2025

MINURSO : sur les territoires du Maroc et de la Mauritanie jusqu'au 30/04/2025

MONUSCO : en République Démocratique du Congo jusqu'au 01/06/2025.

## SOMMAIRE

SEPT  
2021

- UNE – Arc de Triomphe empaqueté
- 2 – Carte du Combattant / COP ONACVG
- 3 – Editorial de Pierrette Sarrazin /  
Le carnet du PG-CATM
- 4 – 5 – Le Serment de Koufra
- 6 – 7 – Pages départementales
- 8 – 9 – 10 – CR d'activités
- 11 – Page publicitaire
- 12 – Chronique du XX<sup>ème</sup> siècle
- 13 – Recette de cuisine / Carbonade flamande
- 14 – Le caporal Bernard Blier
- 15 – Note de lecture / Mots croisés
- 16 – Page publicitaire

### Contrat d'Objectifs *et de* Performance



mémoire et solidarité

Le « Contrat d'Objectifs et de Performance » de l'ONACVG, le COP, prévoit de renommer l'établissement, avant l'échéance de 2025

« L'expression « anciens combattants » nous incite collectivement à regarder le monde combattant, seulement, avec le prisme de l'Histoire. Or, ce monde combattant

n'englobe pas seulement les militaires qui ont servi la France lors de la Première Guerre mondiale et de la Seconde Guerre mondiale.

Les combattants des opérations extérieures dont certains ont été tués ou blessés pour défendre nos valeurs et les intérêts stratégiques de la France méritent eux aussi d'être reconnus et accueillis au sein de ce monde combattant. Or ils ne se reconnaissent pas dans cette terminologie « d'anciens combattants ».

L'Office, fort d'une histoire de plus d'un siècle, est connu sous le signe de « ONACVG », voire « ONAC ». Le changement de nom doit autant que possible conserver ce sigle qui parle tant à nos ressortissants qu'à nos partenaires qu'ils soient institutionnels, privés ou étrangers.

L'idée est donc de transformer l'office en : « Office National des Combattants et des Victimes de Guerre » (ce qui permet, accessoirement, de conserver la bonne prononciation : ONAC-VG, le a étant le a de national) au lieu de « anciens »...

Extrait du discours de Madame Véronique Paucelle-Delelis.

# EDITORIAL

par Pierrette Sarrazin

*La rentrée*

Septembre symbolise toujours la rentrée. Après un long sommeil imposé par la sévérité d'un virus, les activités associatives de notre FNCPG-CATM devraient reprendre progressivement ; cependant la cérémonie du 3 septembre avec ravivage de la flamme s'est tenue une nouvelle fois en forme restreinte.

Pendant ces longs mois, avons-nous perdu un peu d'envie pour continuer notre mission ? Nous avons sans nul doute vu disparaître des ami(e)s, accompagnés a minima pour leur ultime voyage et nous y pensons avec amertume. L'ambiance retrouvée de nos rassemblements redonnera à chacun courage et volonté ; nous n'avons que le choix de la détermination et de la solidarité pour mener à bien la pérennité de nos instances. Restons battants et optimistes !

Malgré le dynamisme au ralenti de ceux qui n'étaient pas sur le front de la pandémie et dont nous louons l'abnégation, la vie ne s'est pas pour autant arrêtée. Le monde est en alerte sur bien des sujets et nous ne sommes pas exempts de l'angoisse qu'ils génèrent. Notre responsabilité est de tenir notre rôle, même si nous avons conscience du relativisme qui l'accompagne.

Au sein du monde combattant, notre Fédération reste incontournable. Comme nos semblables, chacun avec nos spécificités, nous sommes des essentiels dans la transmission de la mémoire et le devoir de sauvegarde ou d'acquisition de justes droits. Notre milieu s'est adapté ; le pilotage en présentiel ou par télétravail a maintenu notre institution active.

Aucun domaine n'a été négligé : suivi de la législation, gestion, travaux, presse, social, ..., chaque responsable a œuvré dans le

champ qui lui est attribué. Le travail paie, le travail en équipe multiplie l'efficacité, les sportifs olympiques n'en ont-ils pas fait la démonstration ?

Une enquête au sujet de l'attribution de la demi-part fiscale supplémentaire aux veuves d'anciens combattants pour le calcul de leur impôt a été lancée. Son but est de connaître et faire connaître la réalité de la situation de ces ressortissantes, face à des allégations très approximatives, telles l'idée qu'elles ne paient pas d'impôt ou que désormais l'âge du décès du conjoint n'influe pas sur l'éligibilité à cette mesure....

Nous remercions toutes celles et ceux qui ont participé et permis la validité de ce sondage, malgré les difficultés sans doute rencontrées ; permettez une pensée particulière à l'égard de nos centaines qui ont tenu à répondre. Ce témoignage de solidarité et de fidélité nous va droit au cœur.

L'analyse des résultats, désormais terminée, est riche d'enseignements. Elle fera l'objet d'une communication dans la prochaine édition du journal «le PG-CATM» et sera transmise à Madame la Ministre des Anciens Combattants et au Parlement.

Les anomalies qui perdurent, tant sur le plan technique qu'humain seront mises en évidence. Puisse-t-on convaincre que « Qui dit veuve d'ancien combattant doit signifier mesure fiscale sans autre considération, dans la continuité de la reconnaissance envers leur conjoint ».

Se revivifier et continuer, tel est notre objectif de rentrée.



## Le Carnet du PG-CATM

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de notre ami Claude TERRASSON, Vice-Président de la FNCPG-CATM, survenu le 21 août 2021 dans sa 86ème année.

Il siégeait au Bureau Fédéral de la Fédération depuis 2017 en tant que Conseiller du Président et assurait conjointement la présidence de l'Association Départementale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc de SEINE ET MARNE et la gestion de l'Association Régionale Ile de France des ACPG-CATM en tant que Trésorier Adjoint.

CATM, il a fait partie du 30ème Régiment de Dragons de juillet 1956 à novembre 1958, Maréchal des Logis, il fut posté à Coblence (Allemagne), à Meknès (Maroc) et dans l'Oranais (Algérie).

Ses mérites furent récompensés par l'attribution de la Médaille Militaire en 2011 et sa nomination en tant que Chevalier dans l'Ordre National du Mérite en 2018.

Il était également titulaire de la Croix de la Valeur Militaire, de la Croix du Combattant, de la Médaille Commémorative Maroc-Algérie.

Avec lui disparaît un militant dévoué et compétent, très investi dans le Monde Combattant, tant au niveau de la Fédération, que dans le cadre de l'ONACVG, où il était membre du Conseil d'Administration, ainsi que du Collège de l'Œuvre Nationale du Bleu et de France.

Ses obsèques ont eu lieu le samedi 28 août 2021 à Courtry, le secrétaire général représentait la Fédération, Madame Paucelle-Delelis l'ONACVG.

A son épouse Odette, à ses deux fils, à sa famille, à ses amis terriblement éprouvés, nous présentons nos très sincères condoléances.

# LES 80 ANS DU SERMENT DE KOUFRA

Le régiment de marche du Tchad (RMT) a ouvert le défilé de l'armée de terre du 14 juillet 2021 pour commémorer les 80 ans du «serment de Koufra» de mars 1941 par le colonel Leclerc, pas encore général, à ses troupes dont a hérité le RMT (Régiment de Marche du Tchad), qui promettaient de poursuivre la lutte jusqu'à la libération complète de la France.

Après plusieurs semaines d'accrochage (entre le 31 Janvier et le 31 mars 1941), les Forces Françaises Libres - essentiellement le régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad (RTST) - s'emparaient du fort d'El Tag et enlevaient aux Italiens l'oasis de Koufra, au sud de la Libye. Malgré des moyens très inférieurs, mais grâce à un sens tactique et à une exceptionnelle rage de vaincre, Philippe Leclerc et sa poignée d'hommes réussissaient leur pari. Les troupes engagées étaient alors aussi peu nombreuses (350 hommes composés d'une cinquantaine d'Européens, pour le reste des méharistes et des tirailleurs sénégalais, en fait, essentiellement des Tchadiens et des Camerounais) que sous-équipées (56 véhicules). Elles souffraient également de graves problèmes logistiques, l'immensité du désert rendant le ravitaillement difficile. Et pourtant !

Une patrouille de reconnaissance légère rapportait le 7 février 1941 que les bombardements effectués par l'aviation française sur Koufra n'avaient pas donné de grands résultats. Le 16 février, les Français arrivaient aux abords de Koufra et mettaient en déroute les Italiens le 19 février lesquels se repliaient vers le Nord-Ouest. Sa garnison de Koufra ne pouvait plus compter que sur elle-même. Commençaient alors le siège du fort de Koufra. Pourtant, avec un armement limité, Leclerc redoublait d'ingéniosité pour tromper l'ennemi. Il a déplacé régulièrement son unique «canon de 75» de montagne, modifié ses angles de tir, jouant du point de vue des italiens, le rôle d'une batterie complète d'artillerie. Avec quelques coups heureux et démoralisants pour la garnison, trois obus tombaient dans la salle à manger des officiers et un autre abattait le drapeau italien. Dans le même temps, les quelques mortiers de la colonne assaillaient la garnison, pendant que les hommes de Leclerc harcelaient les défenses avancées de coups de main, de patrouilles, de fausses attaques qui entraînaient des ripostes violentes des Italiens, en pure perte. Toutes ces manœuvres, associées à des mouvements perpétuels des camions de la colonne, ont fait que la garnison italienne a cru que les troupes qui l'assiégeaient, étaient bien plus nombreuses qu'en réalité et qu'elles étaient renforcées toutes les nuits. Les Italiens, harcelés et démoralisés, tombaient dans le piège et capitulaient. Un coup de maître pour les Français qui capturaient 300 prisonniers italiens et libyens et mettaient la main sur un important stock de munitions et de vivres. La première victoire de la France Libre et de la France depuis la capitulation de 1940. « Les glorieuses troupes du Tchad et leur chef sont sur la route de la victoire. Je vous embrasse » écrit à Leclerc dans un télégramme au chef de la France dans lequel transparait sa fierté. La BBC annoncera un peu plus tard cette nouvelle de

la victoire de la lointaine bataille de Koufra en des termes très élogieux.

## DE KOUFRA A BERCHTESGADEN

A l'issue de la bataille le 2 Mars 1941, le colonel Philippe Leclerc prête avec ses hommes, le «serment de Koufra» après un discours mémorable qui se termine ainsi : « Jurez de ne déposer les armes que lorsque nos couleurs, nos belles couleurs, flotteront sur la cathédrale de Strasbourg». Les soldats et officiers reprennent le serment à la suite de leur chef. Ils le tiendront en libérant la capitale alsacienne le 24 novembre 1944, après la montée vers la Libye, la Tunisie, le Maroc, le débarquement allié et la libération de Paris, en achevant leur épopée guerrière à Berchtesgaden, le nid d'aigle d'Hitler. Grâce à l'audace, la détermination et la volonté de cette poignée d'hommes d'une vingtaine d'années, vêtus de sarouel, boubou et djellaba, constituant une colonne militaire de bric et de broc, commandés et emmenés par un chef inflexible et entêté, surnommée par André Malraux, «les clochards épiques de Leclerc ». Il y avait de l'inconscience, le goût de l'aventure et cet idéal de revanche contre les Allemands qui les galvanisera jusqu'à la Libération. Daniel Névoit, soldat de première classe qui avait 19 ans à ce moment-là, n'avait pas pris la mesure historique de ce serment, de ce défi militaire insensé : «Mais on a compris que ce n'était que le début de la Libération. On ne savait pas comment et où cela allait finir. Sur le moment, d'ailleurs, on se demandait où on irait. On était quand même en plein désert!» témoignait ce dernier survivant de cette bataille de Koufra lors du 70<sup>e</sup> anniversaire dans le journal *Le Parisien*.

« Cet acte de bravoure et de courage a pris, après coup, un aspect symbolique, car rien n'était garanti, surtout à ce moment du conflit en 1941 : Leclerc a prononcé ce serment devant ses hommes... et ce qu'il a dit s'est produit, la promesse a été tenue. Alors qu'il n'en savait trop rien, peu d'hommes l'avaient entendu et il ne savait pas combien d'entre eux seraient encore là quand Strasbourg serait libérée » explique un historien. «Je ne sais pas ce qu'il en est dans le reste de la France, mais en Alsace, ça reste très commémoré. Y compris lors des cérémonies du 8 mai. Cet événement s'inscrit dans une mémoire gaullienne, ou gaulliste, jusque dans les années 70. On a voulu commémorer la France des vainqueurs et oublier celle de Vichy. C'est aussi un symbole de réconciliation avec l'Alsace-Moselle, qui s'est sentie abandonnée en 1940. Ça montrait que les généraux ne l'avaient pas oubliée. C'est le roman national typique : garder les victoires et oublier les défaites... » ajoute-t-il

JUREZ DE NE DEPOSER LES  
ARMES · QUE LE JOUR OU NOS  
COULEURS · NOS BELLES · COU  
LEURS · FLOTTERONT SUR LA  
CATHEDRALE DE STRASBOURG  
SERMENT DE KOUFRA  
2 MARS 1941

Un square du Serment-de-Koufra à Paris, la rue de Koufra à Nantes, un monument dans le centre de Rungis, une statue place de Broglie à Strasbourg rappellent cet engagement. Plusieurs promotions ont portés le nom de « Serment de Koufra » : La 2<sup>e</sup> (1962-1063) de l'Ecole militaire interarmes (EMIA), celle EOR 94/08 de l'Ecole de cavalerie de Saumur (EAABC) pour le cinquantième anniversaire, et en 2019 la promotion des commissaires des armées 2019. Enfin, la bataille de Koufra est portée par le drapeau du régiment de marche du Tchad (RMT).



#### Le RMT : « Le Régiment du Serment »

Le régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad (RTST), premier régiment rallié à la France libre en 1940, a donné naissance au régiment de marche du Tchad (RMT) en 1943 à la création de la 2<sup>e</sup> division blindée. Il a débarqué en Normandie en 1944, libéré Alençon, Paris puis Strasbourg, respectant ainsi le serment prononcé par le général Leclerc en 1941 à Koufra achevant son épopée le 4 mai 1945 à Berchtesgaden. Il était également l'unité qui comprend le plus de compagnons de la Libération à titre individuel (106). Il fait également partie des dix régiments de l'armée de Terre nommés compagnon de la Libération. Avec pour devise : « Le Régiment du Serment ». Par décision du 17 janvier 1944, le RMT était proclamé « héritier des traditions du régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad dans la continuation de l'action de guerre menée par les troupes coloniales ». La croix de guerre avec deux palmes et la fourragère aux couleurs de la croix de guerre sont ainsi conférées au drapeau du régiment de marche du Tchad.

Régiment d'infanterie de l'arme des troupes de marine, le RMT composé de 1200 hommes et femmes répartis en 7 compagnies – 4 sur VBCI, une d'éclairage et d'appui, une de commandement et de logistique, une de réserve - constitue une unité hautement opérationnelle, apte à tous les types d'engagement, du combat de haute intensité contre des forces blindées jusqu'à des opérations de maintien de la paix. Il est installé depuis 2010 en Alsace à Meyenheim. Sa mission principale est le combat débarqué à partir du véhicule blindé de combat (VBCI), alliant mobilité, protection et puissance de feu. Depuis sa professionnalisation en 1997, il est le régiment de l'armée de Terre qui a été le plus projeté en opérations : Kosovo, Bosnie, Macédoine, Afghanistan pour l'opération « PAMIR XII » en 2005 puis « PAMIR XIX » en 2008, Tchad, Côte d'Ivoire, Sénégal, Liban, Mali, Centrafrique. En 2017-2018, le régiment a armé le groupement tactique désert « Alsace » et contribué à la lutte contre les groupes armés terroristes dans le cadre de l'opération Barkhane. Il renforce régulièrement le dispositif opérationnel de lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane.

*Paul Philippart*

# DANS LES DÉPARTEMENTS

Loire – Saint-Etienne



Ce 8 juin, la nation française a rendu un hommage solennel aux morts pour la France en Indochine. Heureux de la présence d'une classe de Cadets de la Défense du collège Tezenas du Moncel et de la première sortie officielle du drapeau porté par le Collège Fauriel.

Ille et Vilaine /  
Côtes d'Armor – Rennes



Le 8 mars 2021, Guy LEGAVRE, a été nouvellement élu Président Interdépartemental des ACPG-CATM-OPEX-Veuves et Citoyens de la Paix d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor dont le siège est à Rennes. Guy LEGAVRE est Citoyen de la Paix depuis 2014 au sein de la Section d'Iffendic.

Lot – Saint-Michel de Bannières / Veyrac



Commémoration du 08 mai à Saint Michel de Bannières avec Gaëligue Jos Maire de Saint Michel. De plus, suite à l'Assemblée Générale du 14 juin à la Mairie de Vayrac, le bilan des activités et rapport financier 2020 ont été approuvés. Une quarantaine de personnes étaient présentes, après plusieurs questions, a été décidé d'un repas en commun le dimanche 11 juillet à Condat.

Haute-Saône – Ray-sur-Saône



Lucien Albin a été élevé au grade de chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, dans sa commune d'adoption depuis 1974, dont il est le doyen aujourd'hui, à l'âge de 101 ans. Combattant de la 2ème guerre mondiale, il fut prisonnier, évadé le lendemain, puis touché par balle. Ensuite il fit une carrière de policier, et fut également maître-nageur sauveteur.

Loiret – Fleury-les-Aubrais



Le 8 mai à Fleury

# DANS LES DÉPARTEMENTS

## 📍 Seine-Saint-Denis – Aulnay-sous-Bois



La Ville a commémoré la victoire sur l'Allemagne nazie, samedi 8 mai, en présence des associations d'anciens combattants. « Notre devoir à nous, Français de 2021, est de nous souvenir de ces morts, de ces victoires, mais aussi de ces héros, car oui, dans toute période sombre de l'histoire, des hommes et des femmes se soulèvent et accomplissent de grandes choses », a déclaré le Maire, Bruno Beschizza. A ce propos, trois nouvelles rues de la commune porteront les noms de résistantes, ceux de Lucie Aubrac et de deux Aulnaysiennes, Rose Valland et Brigitte Decaëns.

## 📍 Yonne - Sens



Remise officielle du drapeau citoyen le lundi 28 juin 2021 à SENS 89100 en présence de plusieurs personnalités dont Madame Paucelle-Delelis Directrice Générale de l'ONAC. Beaucoup de fierté chez les enfants recevant ce drapeau et d'émotion dans la lecture de leur message.

## 📍 Vendée – Cugand



Madame Denise ROY dont nous avons fait connaissance dans le PG-CATM de février 2021 a reçu la croix de la Légion d'Honneur lors d'une cérémonie restreinte organisée par sa famille

quelques jours avant ses 108 ans. A cette occasion elle a reçu de son association départementale ACPG-CATM la grande médaille de la Fédération des mains du porte-drapeau M. Henri Braud auquel elle avait elle-même remis le drapeau il y a 50 ans, et qui avait été mandaté par le Président Armand Fort pour cette agréable mission. Un magnifique bouquet rouge et blanc lui a également été offert par l'association départementale. Nous renouvelons à Mme Roy nos bien vives et chaleureuses félicitations.

## 📍 Eure et Loir – La Taye



L'Eure et loir a célébré, le jeudi 17 juin 2021 l'anniversaire du premier acte de résistance de Jean Moulin. Cérémonie présidée par Françoise Souliman Préfet d'Eure et Loir au lieu-dit La Taye, commune de Saint Georges sur Eure, près de Chartres. Dans un cabanon près de la petite gare de La Taye, Jean Moulin, Préfet d'Eure et Loir à l'époque, fut torturé pour avoir refusé de signer un protocole accusant les soldats du 26ème régiment d'infanterie de tirailleurs Sénégalais d'avoir massacré des femmes et des enfants victimes en réalité des bombardements.

## 📍 Gers – Auch



Place de la Libération, lors de la cérémonie du 14 juillet 2021, le lieutenant-colonel Pascal SEGUI qui totalise 32 années au sein de la gendarmerie nationale, s'est vu remettre l'insigne de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur. A cette occasion, les drapeaux étaient présents et notamment ceux de l'association départementale du Gers. L'un d'eux est porté par le fils du récipiendaire, Franck SEGUI, étudiant à la Sorbonne, porte-drapeau depuis plusieurs années.

# LE RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE FEDERAL

## PRESENTE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

La Fédération a tenu son Assemblée générale par correspondance et sans présentiel le 30 novembre 2020 à PARIS. Nous remercions tous les Présidents qui ont répondu au vote par correspondance pour que l'Assemblée Générale 2020 se tienne dans de bonnes conditions.

Rappelons que la vie de la Fédération est rythmée par un congrès tous les deux ans, en alternance avec une assemblée générale statutaire.

L'année fédérale 2020 a été particulièrement perturbée par la crise sanitaire due au Covid-19 et les nombreuses périodes de confinement. Le congrès était prévu les 28 et 29 mai à PARIS Bercy et a dû être annulé.

Cependant, nous avons tenu le cap pour permettre de maintenir nos activités presque normalement et nous espérons tenir notre prochain Congrès National dans les salons de l'Aveyron à PARIS Bercy les 24 et 25 novembre 2021.

La Fédération a fait l'acquisition d'un nouveau siège social suite à la vente du 46 rue Copernic. Les travaux de réhabilitation sont en cours. L'Action Sociale a fonctionné normalement ; le PG-CATM a continué à être publié.

Ce rapport va tenter, très modestement, d'analyser les activités et rendre compte aussi fidèlement que possible de l'important travail réalisé par l'équipe fédérale.

Serge AUFFREDOU

### ORGANISATION

#### LA VIE FEDERALE

L'Assemblée Générale Statutaire 2020 n'a pas pu être organisée en présentiel, néanmoins elle s'est tenue le lundi 30 novembre 2020 par correspondance. Le précédent Bureau élu, a été reconduit. Il est composé de 11 membres :

- Serge AUFFREDOU - Philippe BLANCHET - Christian BUFFET  
- Hubert CHAZEAU - Paulette CHOVELON - Pierre DESTARAC  
- Georges MERLE - Gérard POUPA - Nicole RAVET - Pierrette SARRAZIN - Claude TERRASSON.

> Validation de l'ensemble des candidatures départementales pour compléter le Comité Fédéral, ainsi que la Commission Nationale des Veuves, titulaires et suppléantes.

Ont été reconduites également les titulaires et suppléantes de la Commission Nationale des Veuves au Comité Fédéral :

Titulaires : Mmes Eliane HERY et Nicole RAVET

Suppléantes : Mmes Lilyane QUILLACQ et Jeanine LEROY

J'ai l'honneur, mais aussi la charge, de vous soumettre le rapport sur les activités fédérales dans des domaines les plus variés.

Malgré les restrictions sanitaires quelques membres du Bureau fédéral ont pu se réunir régulièrement et assurer tout au long de l'année 2020 le fonctionnement de la Fédération.

#### LES EFFECTIFS

Ils sont en légère diminution pour l'année 2020. Nos associations départementales font de réels efforts afin de recruter de nouveaux adhérents, veuves, Opex et sympathisants. Notre Fédération reste un des principaux acteurs incontournables du monde combattant.

### LE SECRETARIAT GENERAL

Il est assuré par le Secrétaire Général.

REPARTITION DES MEMBRES DU BUREAU POUR ASSURER LEURS RESPONSABILITES DANS LES DIFFERENTS SECTEURS DE L'ACTIVITE FEDERALE

Hubert CHAZEAU	Reconnaissance et Défense des Droits Relations extérieures et internationales ONACVG
Christian BUFFET	Assistant du VP - Accueil des Opex
Paulette CHOVELON	Site Internet / Communication Rédactrice en chef du PG-CATM Gestion de la Bibliothèque
Pierre DESTARAC	Civisme et Mémoire Accueil OPEX Chargé de missions ponctuelles
Georges MERLE	Chargé de missions ponctuelles
Gérard POUPA	Gestion du Patrimoine Politique financière de la Fédération Trésorerie - comptabilité
Pierrette SARRAZIN	Social et Humanitaire Chargée de missions ponctuelles
Claude TERRASSON	Conseiller du Président Chargé de missions ponctuelles
Serge AUFFREDOU	Secrétaire Général Relations avec les associations départementales Directeur gérant du PG-CATM
Nicole RAVET	Assistante de la VP Social et Humanitaire
Philippe BLANCHET	Politique financière de la Fédération Trésorerie - comptabilité

Les relations étroites et permanentes du Secrétaire Général avec le Président Hubert CHAZEAU, sont le garant d'un travail de confiance, indispensable à la bonne marche de notre Fédération.

### LE COMITE D'HONNEUR

Se compose des membres fondateurs et des membres d'honneur de la Fédération. Entre deux congrès nationaux le comité d'honneur est chargé d'examiner et d'apprécier les mérites au plan national des militants fédéraux ayant cessé



leur fonction et auxquels pourrait être attribué, soit le titre de membre d'honneur soit une promotion exceptionnelle dans l'ordre national du mérite fédéral présentée par le Bureau. Ces propositions sont soumises au vote du comité fédéral qui en rend compte au Congrès national.

Les membres d'honneur au nombre de 6 sont :

Pierre BELLET – Paul BOISNIER V - Daniel COUGY – Albert DECOIN - Lucien MARES et Christian BRETTE.

### **LA COMMISSION NATIONALE DU MERITE FEDERAL**

Elle se compose actuellement de 6 membres.

Président : Pierre BELLET

Membres : Christian BUFFET, Paulette CHOVELON, Claude DECOSTER, Colette LAVAUX, Claude TERRASSON.

La commission nationale du mérite fédéral attribue la médaille du mérite fédéral aux membres actifs des associations départementales en fonction de la valeur de l'attachement, du dévouement manifesté et de l'importance des services rendus. Il existe trois promotions, la promotion départementale, la promotion nationale et la promotion d'honneur.

La médaille de la fidélité est attribuée aux adhérents par les sections locales qui manifestent leur attachement depuis au moins trois années d'appartenance à l'association départementale.

La Reconnaissance fédérale est attribuée afin d'honorer les personnes n'ayant pas la qualité de membre actif des associations mais qui, par leur activité et leur dévouement, ont rendu service à la cause fédérale.

### **LES REUNIONS DU COMITE FEDERAL**

La dernière réunion du Comité Fédéral s'est tenue le 26 novembre 2019. Tous les sujets d'importance ont fait l'objet d'un débat animé et constructif. En 2020, aucune réunion du Comité fédéral n'a pu se tenir.

### **LA REUNION DES VEUVES**

Chaque année, une journée spécifique est consacrée à l'ensemble des Veuves adhérentes de notre Fédération. La dernière a eu lieu le 9 avril 2019.

L'échange sur le rôle de chacune dans leur association est bénéfique pour l'ensemble des associations.

La part prise dans l'action sociale par les Veuves est remarquable et, à ce sujet, elles peuvent compter sur notre reconnaissance.

La délivrance de la carte de ressortissante de l'ONACVG a été une avancée certaine. Des efforts sont encore à fournir pour que toutes nos veuves puissent en bénéficier.

Les comptes rendus de ces réunions paraissent dans le PG-CATM.

### **LES CEREMONIES OFFICIELLES**

Notre Fédération, nos Associations et Sections locales sont particulièrement attachées aux cérémonies officielles.

Nous rappelons l'importance de la cérémonie du 5 décembre, date officielle, que notre Fédération a choisie pour honorer la mémoire de nos Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et qui mérite une reconnaissance identique.

Notre Fédération tient à préserver ses propres dates associatives, le 3 septembre (anniversaire de la FNCPG-CATM) à Paris et le 16 octobre, cérémonie anniversaire à Notre-Dame de Lorette.

### **LE DEVOIR DE MEMOIRE**

Notre action doit s'amplifier en direction de la jeunesse. Nous devons transmettre à nos enfants notre vécu et sensibiliser l'ensemble des enseignants et élèves.

Cette action doit être permanente afin que les sacrifices de

centaines de milliers de camarades morts au combat ne tombent pas dans l'oubli. Les initiatives prises ces dernières années par notre Fédération, nos Associations et nos sections locales ont été concluantes et appréciées.

### **ASSEMBLEE NATIONALE**

La commission de la Défense Nationale et des Forces Armées de l'Assemblée nationale auditionne les représentants des principales associations d'anciens combattants dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année suivante et pour les crédits « anciens combattants, mémoire et liens avec la nation ». La Fédération est représentée.

### **LA POLITIQUE SOCIALE**

Le bilan social de la Fédération demeure à un niveau très élevé et nous procédons au recensement des aides apportées aux adhérentes et adhérents dans le besoin.

L'action sociale diligentée par notre Fédération mérite d'être signalée. Elle s'élève globalement à 409 065 €.

Une Commission sociale, en charge de l'étude des dossiers exceptionnels, a été créée afin de rendre des avis sur l'ensemble des demandes formulées.

Cette Commission sociale de six membres est composée de :

- Pierrette SARRAZIN, Vice-Présidente du Bureau Fédéral,
- Nicole RAVET, Vice-présidente du Bureau Fédéral,
- Nicolle CHRETIEN, Présidente de l'ADCPG-CATM Ardèche-Drôme,
- Gérard POUPA et Philippe BLANCHET, Trésoriers Fédéraux,
- Serge AUFFREDOU, Secrétaire Général de la Fédération.

### **LES FINANCES**

Les calendriers et agendas :

Les sommes collectées lors de la distribution des calendriers et agendas représentent une de nos ressources comme celles de nos Associations et sections locales.

La distribution des calendriers et agendas est une démarche difficile et nous adressons à nouveau un grand merci à nos courageux camarades qui perpétuent cette tradition.

### **Le PG-CATM :**

Le journal « LE PG-CATM » édition nationale de 16 pages semble plaire à l'ensemble des lecteurs.

La cotisation fédérale :

Elle est actuellement à 3,20 euros, inchangée depuis le 1er janvier 2016. Elle est obligatoire pour le bon fonctionnement de la Fédération.

### **LA SOLIDARITE**

La solidarité demeure plus que jamais le maître mot pour notre Fédération, nos Associations et sections locales.

Depuis fin 2015, nous avons eu un partenariat avec l'hôpital Gustave Roussy. L'opération « Poussons les murs pour les petits » visant à restructurer 12 chambres de l'unité « La Plaine » pour accueillir les enfants de 0 à 10 ans accompagnés d'un parent. Cette opération a été un vif succès ; un premier chèque d'un montant de 435 000 € a été remis lors de la séance de clôture du Congrès de Troyes, le 15 juin 2018, d'autres chèques ont été envoyés directement à l'hôpital Gustave Roussy. L'opération a été reconduite en 2020.

### **LES OPEX**

Depuis plusieurs années, la Fédération accueille en son sein les OPEX, dont certains prennent en charge la direction de sections locales et d'associations départementales.

Nous avons créé, sous l'impulsion de Pierre DESTARAC, une barrette « OPEX » à apposer sur les médailles fédérales, un dépliant pour permettre le recrutement des Opex est opérationnel depuis septembre 2020.

## LES SYMPATHISANTS

Depuis 2012, la Fédération accueille en son sein les Sympathisants, dont certains prennent en charge la direction de sections locales et d'associations départementales.

Il existe une barrette FNCPG-CATM pour les sympathisants.

## NOS RELATIONS EXTERIEURES

Notre Fédération est affiliée à l'Union Française des Associations de Combattants (UFAC) avec qui nous entretenons d'excellentes relations et qui est présidée par M. Dominique LEPINE.

Nous invitons l'ensemble de nos Associations Départementales à s'investir dans la vie des UDAC, notre rôle y est particulièrement important.

Sept membres de la Fédération se retrouvent administrateurs de l'UFAC, dont le vice-président ; notre Fédération est bien représentée également dans l'ensemble des commissions. Nous comptons également un représentant à la Commission de contrôle financier.

La Fédération entretient d'excellentes relations avec le Gouverneur des Invalides et apporte une aide substantielle au foyer des Invalides.

## L'OFFICE NATIONAL DES ACVG

Les services départementaux de l'ONACVG restent le lieu de rendez-vous privilégié et incontournable pour l'ensemble des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre.

Les services sociaux, dont les crédits sont réadaptés chaque année, sont très appréciés de nos camarades en difficulté.

Beaucoup de nos responsables sont membres des conseils départementaux.

La Fédération est représentée au Conseil d'administration de l'ONACVG et des différentes commissions par un membre du Bureau fédéral.

Les Petits Artistes de la Mémoire :

Le concours des Petits artistes de la Mémoire est organisé par l'ONACVG depuis 2006. Il s'agit de la Mémoire de la grande guerre vue par des élèves de CM1 et CM2 encadrés par leur enseignant. Ils s'approprient l'histoire du conflit par l'élaboration d'une production artistique sur l'itinéraire d'un poilu sur le front.

Un jury délibère et attribue les prix et les mentions. La Fédération participe financièrement et un membre du Bureau fédéral participe au jury.

## LA RECONNAISSANCE ET LA DEFENSE DES DROITS

La FNCPG-CATM conduit sans relâche son action pour la sauvegarde du droit à réparation.

Des mesures significatives ont été enregistrées au cours des dernières années

Le Monde Combattant ne peut se satisfaire de reports permanents lorsqu'il s'agit des droits à réparation. Restons vigilants sur ces points, sans négliger les revendications formulées par l'ensemble du monde combattant et Victimes de guerre.

Notre action, qui s'est intensifiée, nous a permis d'obtenir des réponses précises à nos préoccupations, telles que :

- le maintien d'un budget autonome,
- le maintien des services de proximité de l'ONACVG,
- l'imprescriptibilité du droit à réparation,
- la situation financière des Veuves d'anciens combattants et des anciens combattants eux-mêmes,
- la retraite mutualiste,
- la campagne double pour les anciens d'AFN,

- la demi-part fiscale servie à 74 ans pour les veuves dont le mari a bénéficié de la retraite du combattant,
  - l'attribution de la carte du combattant pour les séjours égaux ou supérieurs à 120 jours à cheval sur le 2 juillet 1962,
  - l'attribution de la carte du combattant pour les missions menées en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1er juillet 1964,
  - la carte du Combattant pour les OPEX.
  - la revalorisation de la retraite de la carte du combattant est passée au 1er septembre 2017 à 52 points. Le point PMI est de 14,68. En année pleine, cette retraite correspond à 757,64 euros au 1er janvier 2019 et à 763,36 euros au 1er janvier 2020.
- De nombreux sujets demeurent en suspens. Ils ne sont en aucun cas ignorés et font l'objet d'un régulier rappel auprès de nos instances gouvernementales.

## LA COMMUNICATION LE PG-CATM ET SES EDITIONS DEPARTEMENTALES

Notre mensuel, bon vecteur de communication et d'ouverture vers l'extérieur, doit demeurer attractif et près de l'actualité. Il doit également respecter les contraintes incontournables de la commission paritaire.

Notre PG-CATM reflète la vie de notre Fédération, ainsi que de nos Associations départementales, au travers des suppléments départementaux.

La diminution des suppléments des Associations départementales prive d'information un grand nombre d'adhérents, malheureusement.

Il est regrettable que seulement un tiers de nos adhérents reçoive le PG-CATM. Nos autres moyens de communication sont connus et appréciés, le site internet et le courrier électronique et postal

## ACTION EN FAVEUR DE LA PAIX

Nous traversons une fois de plus, une période particulièrement fragile où des conflits de toute nature subsistent dans une multitude de pays. Chaque fois, notre Fédération fait part de sa désapprobation. Nous réaffirmons notre attachement aux actions conduites par la France sous des formes pacifiques et diplomatiques contribuant au dénouement de certains conflits.

La FNCPG-CATM publie des communiqués en fonction de l'actualité et, lors d'événements tragiques, apporte son soutien moral aux forces de l'ordre.

## CONCLUSION

En guise de conclusion, ce rapport moral d'activité renouvelle le témoignage de notre reconnaissance envers nos adhérentes et adhérents qui ont fondé et développé notre Fédération, il y a plus de 75 ans.

La FNCPG-CATM, l'une des plus importantes fédérations du monde Combattant accueille depuis plusieurs années nos camarades OPEX. Nous leur souhaitons la bienvenue, de même pour nos amis Sympathisantes et Sympathisants qui partagent nos implications et nos valeurs.

Nos remerciements sincères et chaleureux iront notamment vers celles et ceux qui œuvrent activement au rayonnement de notre Fédération.

Offre réservée aux lecteurs de PG-CATM



# Essayez librement une authentique GELÉE ROYALE BIO de très haute qualité

Coralie sélectionne pour vous les meilleures Gelées Royales, issues de l'agriculture biologique, certifiées par ECOCERT® FRANCE.

## Programme d'attaque

**ÉCONOMIE: 10,00 €**



29,80 €\* **19,80€**  
pour 2 pots de 10 g

## Programme d'entretien

**ÉCONOMIE: 30,00 €**



59,40 €\* **29,40€**  
pour 4 pots de 10 g

## Programme longue durée

**ÉCONOMIE: 50,00 €**



89,40 €\* **39,40€**  
pour 6 pots de 10 g

La dose est fournie. À prendre pure ou mélangée à du jus de fruits ou à de l'eau.

### Retrouvez Forme et Tonus grâce aux principes très actifs de la Gelée Royale :

- ▶ La Vitamine B1 contribue à un fonctionnement normal du cœur.
- ▶ La Vitamine B2 contribue à une vision normale.
- ▶ La Vitamine B3 contribue à la réduction de la fatigue.
- ▶ La Vitamine B5 contribue à des performances cérébrales normales.
- ▶ La Vitamine B9 contribue à un fonctionnement normal du système immunitaire.



**+ VOTRE CADEAU**  
Ce pot de 30 gélules  
à la Gelée Royale  
5 gélules = 1 g de Gelée Royale pure

**+ FRAIS DE PORT OFFERTS**

**GRATUIT**

### Spécialiste de la Gelée Royale de très haute qualité

Le Rucher Notre-Dame de Grâces, fondé en 1939 par le père Paul Henry à Montfort-sur-Argens, est situé dans une nature préservée parfaitement préservée. Depuis l'origine, sous supervision aux particuliers des produits de la ruche de très haute qualité, toujours sélectionnés rigoureusement et importés des régions du monde où la nature est restée maîtresse chez elle.

### Garantie Totale de Satisfaction

Nos produits de la ruche sont sélectionnés, approuvés et contrôlés avec une rigueur et un soin extrêmes. Certains de leur très haute qualité, nous vous garantissons un remboursement immédiat et intégral pour tout produit non consommé. Cette garantie est valable 30 jours après réception de votre colis. Toute Gelée Royale retournée est détruite par nos soins et n'est jamais réexpédiée.

*Coralie*

Rucher Notre-Dame de Grâces  
83570 Montfort-sur-Argens (Var)  
Téléphone : 04 94 59 59 14

Votre offre sera livrée dans un délai maximum de 15 jours après réception de votre commande. La validation de la qualité de vos commandes sera assurée par un service dédié. La livraison est gratuite pour les commandes de plus de 50€ (hors frais de port). Les commandes de moins de 50€ sont soumises à un droit de port de 5,95€. Les commandes de moins de 10€ sont soumises à un droit de port de 3,95€. Les commandes de moins de 5€ sont soumises à un droit de port de 1,95€. Les commandes de moins de 2€ sont soumises à un droit de port de 0,95€. Les commandes de moins de 1€ sont soumises à un droit de port de 0,45€.

## BON D'ESSAI LIBRE DE GELÉE ROYALE BIO

À retourner dans une enveloppe à affranchir avec votre règlement à :  
Rucher Notre-Dame de Grâces - 14 rue Ferrailon - 83570 Montfort-sur-Argens  
ou par téléphone au 04 94 59 59 14  
Commandez aussi en ligne sur : [www.decouverte-rucher.com](http://www.decouverte-rucher.com)

OUI, expédiez-moi immédiatement :

- 2 pots de 10 g (20 jours) : **19,80€**  
de Gelée Royale BIO au lieu de 29,80 €\*
- 4 pots de 10 g (40 jours) : **29,40€**  
de Gelée Royale BIO au lieu de 59,40 €\*
- 6 pots de 10 g (60 jours) : **39,40€**  
de Gelée Royale BIO au lieu de 89,40 €\*

- ▶ Je reçois mon pot de 30 gélules de Gelée Royale lyophilisée... **GRATUIT**
- ▶ Frais de port et d'emballage : 5,95 €... **OFFERTS**
- ▶ Catalogue 2021... **OFFERT**

▶ J'indique mes coordonnées :

Madame  Monsieur  
Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Téléphone (facultatif) : .....  
Email (facultatif) : .....

▶ Veuillez trouver ci-joint mon règlement par :  
 CB - N° .....  
Expire fin : ..... Cryptogramme : .....  
(Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte)  
 Chèque bancaire à l'ordre de Rucher Notre-Dame de Grâces

# CHRONIQUE DU XX<sup>ÈME</sup> SIECLE PAR CHRISTIAN BRETTE



C'était déjà en préparation depuis quelques temps mais en 1935 la tension monte en Europe.

La crise économique et financière ainsi que la montée inexorable des totalitarismes inquiètent ouvertement les européens. Pendant que les banquiers se cassent la tête sur le problème du règlement des dettes de guerre, les grandes puissances s'équipent désormais ouvertement pour faire face à un nouveau conflit.

En Allemagne, Hitler fait diffuser sur toutes les radios la nouvelle de la restauration du service militaire obligatoire ce qui constitue une rupture unilatérale avec le traité de Versailles.

Autre sujet d'inquiétude pour l'Europe, l'importance du réarmement envisagé. Hitler veut mettre sur pied trente six divisions ce qui représente environ 1/2 million d'hommes prêts à la guerre. Des officiers de la Wehrmacht ont exprimé un réel étonnement devant l'importance du réarmement engagé.

L'Europe a enfin conscience de l'action de fond entreprise par les Nazis depuis leur arrivée au pouvoir lorsque Goering, en recevant les attachés militaires étrangers, leur a fait savoir de façon explicite que l'Allemagne était en train de reconstituer une armée de l'air offensive et puissante.

Dans un livre blanc qui a été publié le 4 mars, le gouvernement britannique pour la première fois depuis la fin de la guerre a annoncé un rééquipement de ses forces armées. Deux jours avant l'annonce surprise d'Hitler, le gouvernement français a annoncé lui aussi l'allongement sensible de la durée du service militaire ce qui a abouti à un doublement en volume des effectifs incorporés sous les drapeaux.

Lorsque le ministre Britannique des affaires étrangères et le Lord du sceau privé se rendent à Berlin en visite officielle les 25 et 26 mars, ils ne peuvent qu'enregistrer impuissants, les arguments avancés par Hitler en faveur du réarmement allemand. Avec une sidérante passivité, les puissances victorieuses de Versailles assistent au déroulement des événements.

Et pourtant, la SDN (Société des Nations) condamne le réarmement du Reich.

Genève le 17 avril - L'Allemagne avait été acceptée au sein de la Société des Nations en 1926. En décembre 1932 lors de la conférence du désarmement dans cette même ville de Genève elle proclama sa volonté de paix et réclama en conséquence l'égalité de traitement et des droits. La France, la Grande Bretagne, l'Italie et les États-Unis reniant le traité de Versailles qui limitait les armements et les effectifs de l'armée allemande, lui accordèrent une égalité de principe. Et voilà que, trahissant cette confiance, l'Allemagne est en train de se réarmer à outrance.

Elle s'est dotée d'une armée qui, par ses effectifs, par la qualité de ses équipements et par son niveau d'instruction n'a plus rien de commun avec celle que lui avait imposé le traité de Versailles.

La Société des Nations condamne vivement le réarmement allemand, qu'elle juge non conforme aux engagements de Genève et dangereux.

Hitler exige l'application immédiate de l'égalité des droits. La France résiste et publie une note virulente dans laquelle elle se refuse solennellement à légaliser le réarmement allemand.

J'espère que ce moment d'histoire vous aidera à tendre vers le travail de mémoire, à transmettre à vos petits enfants.

Nous ne sommes pas là pour juger les tergiversations des protagonistes, mais pour analyser ce que peut être la volonté d'un homme machiavélique qui a amené le monde dans le chaos.

*(Propos recueillis dans «Chroniques du 20ème siècle »)*

# LA CARBONADE FLAMANDE

La carbonade flamande est un plat emblématique du Nord de la France et de la Belgique, réalisée à partir de morceaux de bœufs braisés, d'oignons, de bière et de pain d'épices.

Le mot « carbonade » est dérivé du mot charbon, car ce plat était à l'origine « braisé » (mijoté) longuement sur des braises de charbon, au coin du feu et ce sont les ouvriers des mines de charbon qui auraient inventé ce plat.

A cette époque, ils faisaient griller au charbon leurs restes de viandes, d'où le terme carbonade.

C'est un plat qui mijote lentement pendant au moins 4 heures, il est conseillé de le préparer la veille et vous pouvez le faire cuire en 2 fois 2 heures.

## INGREDIENTS :

### POUR 4 À 6 PERSONNES :

- 1kg de paleron coupé en morceaux d'environ 50g (ou jarret, ou joue de bœuf)
- 2 gros oignons jaunes
- 75cl de bière brune d'Abbaye (Chimay bleue ou Leffe bleue mais aussi de la Jenlain)
- 75g de pain d'épices (5 tranches)
- 1 CS de vergeoise brune (ou vergeoise blonde, ou cassonade)
- Moutarde de Dijon
- Huile, beurre
- Sel, poivre



## PREPARATION

Verser de l'huile dans le fond d'une cocotte et faites revenir les morceaux de bœuf à feu vif, la viande doit être bien saisie et lâcher des sucs au fond de la cocotte.

Ensuite émincer les 2 gros oignons et les ajouter à la viande avec un morceau de beurre et 1 CS de vergeoise brune ou blonde, remuer afin que les oignons n'attachent pas, lorsque les oignons sont transparents, ajouter la bière en déglaçant les sucs formés par la cuisson de la viande et des oignons.

Tartiner les 5 tranches de pain d'épices avec de la moutarde de Dijon et les disposer dans la cocotte sans les plonger, le pain d'épices va tranquillement fondre au cours de la cuisson.

Cuisson à feu doux pendant 4 heures, en remuant de temps en temps, bien veiller à ce que la carbonade n'accroche pas, dans ce cas réduire le feu.

Ce plat se déguste habituellement avec des frites, mais aussi avec des pommes de terre vapeur.

*Bon appétit*

## BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

### Le PG CATM

Je désire m'abonner au journal national "LE PG-CATM" moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** <sup>(1)</sup> par chèque à l'ordre du journal "LE PG-CATM", 7 rue Léo Delibes, 75116 Paris.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....



# QUAND LE CAPORAL BERNARD BLIER CHERCHAIT A S'EVADER D'UN CAMP DE PRISONNIERS

21 juin 1940. Le caporal Bernard Blier âgé de 24 ans vient d'être fait prisonnier à Regnévelle, dans les Vosges. La plupart des prisonniers pensent que la détention sera temporaire et qu'ils vont bénéficier d'une libération rapide. Bernard Blier n'y croit pas du tout. Il ne pense qu'à une chose : s'évader. Il rêve de rejouer au théâtre et au cinéma. Sa mobilisation à la déclaration de la Guerre avait interrompu brutalement sa carrière qui avait commencé à bien démarrer depuis son rôle apprécié dans « L'Hôtel du Nord » et dans « Le jour se lève ». Le prisonnier Bernard Blier est d'abord envoyé dans un Frontstalag à Reims puis transféré en Allemagne.

## A CAUSE D'UN PANTALON KAKI

L'acteur décide de prendre la fuite pendant une nuit au cours de laquelle les soldats allemands chargés de le surveiller s'enivrent du vin qu'ils ont confisqué. Pour ne pas se faire repérer, il cherche désespérément des vêtements civils. Un paysan alsacien lui procure une veste en velours mais il n'arrive pas à lui trouver un pantalon à sa taille car l'acteur est un peu « rondet ». Au matin du troisième jour de sa cavale Bernard Blier est arrêté par une patrouille allemande en raison de l'aspect trop voyant de son pantalon militaire de couleur kaki. Cet échec ne décourage pas le caporal Bernard Blier qui ne désespère pas de s'échapper des griffes des « employés de M. Hitler », comme il les appelle. Il est envoyé sous bonne garde au Stalag XVIII A situé en Basse-Autriche à Kaisersteinbrunn. Il devient le KG. [Kriegs Gefangener, c'est-à-dire prisonnier de guerre] dont le matricule est 90346.

## IL PERD VINGT-SEPT KILOS

Il fait une nouvelle tentative d'évasion en compagnie de deux amis dont l'un est tué. Il est envoyé en prison pendant quatre-vingt-dix jours d'arrêts ce qui lui fait perdre vingt-sept kilos. Par la suite Bernard Blier déclarera : « On n'a pas trouvé mieux comme régime que le Stalag. Ce n'était pas la peine d'aller chez le docteur Untel pour perdre des kilos... Là on était obligé de maigrir puisqu'il n'y avait rien à manger ». L'opiniâtreté de Bernard Blier à vouloir s'évader le conduit à réaliser un faux certificat grâce à une feuille à en-tête de son père, sur laquelle figure son métier de vétérinaire qu'il a reçu clandestinement dans un colis de la Croix Rouge. Avec une pomme de terre habilement sculptée, il a fabriqué tous les tampons nécessaires à l'établissement de faux papiers. Cela lui permettra de rentrer en France de manière légale avec la complicité d'un officier autrichien bienveillant le 12 février 1941 dans le cadre d'un rapatriement sanitaire.

## FIL DE FER

Dès son retour à Paris il reprend son travail de comédien mais avec une différence il est désormais mince comme il l'expliquera par la suite « J'étais devenu aussi épais qu'un haricot. J'avais perdu vingt-sept kilos et, du même coup, mon emploi habituel. Plus question de jouer

les rondes, quand on est volumineux comme un fil de fer. ». Il va pouvoir jouer des rôles de personnages complètement différents de ceux qu'on lui avait donné avant la Guerre. Il pourra enfin jouer des rôles de séducteurs pour la première fois de sa vie. Avec le temps il va reprendre ses kilos perdus comme il le relatera avec humour par la suite « Heureusement, quelques années plus tard, en récupérant mes kilos égarés, j'ai retrouvé mes rôles de cocus avec autant de plaisir que si j'avais retrouvé de vieux amis ! ». Il s'imposera désormais dans une palette de rôles. Mais il se fera surtout connaître aux yeux du public pour les 200 films dans lesquels il laissera un souvenir inoubliable par la qualité de son jeu d'acteur.

Avec l'aimable autorisation de l'auteur, extrait de :

LEUR SECONDE GUERRE MONDIALE de Bruno Halioua Edition Buchet Chastel sortie le 22 octobre 2020





# LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

## PROBLÈME 234

### HORIZONTALEMENT

- 1 - Diocésane
- 2 - Fait office de juriste chez les musulmans - Terme usité rue de Lappe (jadis mais perpétué de nos jours)
- 3 - Préfixe hilarant - Associé à une Loi latine a fait les beaux jours de jeunes (et moins jeunes) - Leva les fers (normal mais pas ici)
- 4 - Une auto-école utilise ce sigle - Un pro de l'ascension - En avant chez les Hellènes
- 5 - Terme usité par les marins et aussi en Haute Ecosse - Entre poteaux
- 6 - Devsient normalement protéger les grossesses - Un des fleurons de l'océan Atlantique
- 7 - Bien qu'anonyme, certaines sont très connues - Troqua ses spartiates pour des sabots - Très délicat d'être passé par lui
- 8 - Se situe dans une rose - Production ouvrière
- 9 - Un métier renouvelé dans le Poitou - « Les Invalides » l'est très bien
- 10 - Plus connu pour traiter des fardeaux que pour les accouplements ou vice-versa - Indispensables pour trouver la sortie.

### VERTICALEMENT

- A - Parole de satisfaction - D'origine chinoise, cet instrument musical n'en est qu'à mi-parcours Pour l'Afrique
- B - Tout à fait normal qu'il est mal dormi - Devant un nom pluriel - Les larmes de la geisha ont fait tout un lac
- C - Pour représenter la France il lui manque le rouge - Substance tonique
- D - A remplacer l'inter - IL s'est fait plumer à moitié
- E - Normalement utilisée par les Bulgares, ailleurs aussi
- F - A longtemps été comparée aux assises du Chatelet - Passage incontournable pour l'Oglio
- G - Au trois quarts du lever du soleil - Le trésorier d'une péripatéticienne
- H - L'émotion la tout retourné - L'amertume du sentiment
- I - Vide étroit, mais également responsable de cessation d'activités
- J - Humeurs froides.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

### SOLUTION DU PROBLÈME 233

#### HORIZONTALEMENT

- 1) CREVECOEUR
- 2) HEXANE - SPA
- 3) AG - RIUYS
- 4) LIGNINES
- 5) LOUCHIES - PE
- 6) ENERC - IGOR
- 7) MA - STAGE
- 8) GUS - EDEN
- 9) EXPROPRIÉE
- 10) AERE - NSS

#### VERTICALEMENT

- A) CHALLENGES
- B) REGIONAUX
- C) EX - GUE - SPA
- D) VAINCRE - RE
- E) EN - IIIC - CON
- F) CERNE - PE
- G) HESITER
- H) ESUS - GADIN
- I) UPY - POGEES
- J) NASSERETIENES

## NOTE de LECTURE



### Simone Veil - L'immortelle

« Simone Veil, née Jacob, rescapée de la Shoah, a fait de la lutte pour les droits des femmes son combat. Une lutte contre le sexisme, la misogynie et pour la dignité qu'elle porta au sein de l'Assemblée nationale alors qu'elle était ministre de la Santé. Une bataille qu'elle ne cessa jamais de mener. Disparue le 30 juin 2017, elle entre au Panthéon le 1er juillet 2018. »

« Simone Veil - l'immortelle » rend hommage au parcours de cette femme incroyable. Subtil travail de mise en couleur d'Hervé Duphot qui a su, grâce à plusieurs palettes monochromatiques, mettre en lumière les instants marquants de la vie de Simone Veil.

Ce roman graphique est idéal pour découvrir, ou faire découvrir aux plus jeunes, la vie d'une femme qui a marqué l'histoire et surtout pour ne pas oublier ses combats ! »

Pascal Bresson (scénario), Hervé Duphot (dessin),  
2018, Marabulles,  
Prix : 17,95€

## Le PG CATM

70<sup>e</sup> année - Nouvelle série  
Pages spéciales départementales incluses  
Septembre 2021 - N° 1027  
Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants  
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.  
Reconnue d'utilité publique sous le titre  
« Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre »  
par décret du 1<sup>er</sup> avril 1948.  
Directeur de la publication : Serge AUFFREDOU  
Rédactrice en chef : Paulette CHOVELON  
Administration - Rédaction  
7 rue Léo Delibes, 76116 PARIS  
Tél : 01 63 64 20 00 - Fax : 01 63 64 20 20  
Email : secretariat.general@fnpg-catm.org - Internet : www.fnpg-catm.org  
Abonnements :  
Le numéro : 1,82 € - Un an (11 nos) : 20 €  
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 6500-08  
Les imprimeries LECERF-ROUEN-OFFSET  
Parc de la Vaseline, 11 rue Pierre-Gilles de Gennes  
76130 MONT-SAINT-AIGNAN

Mistral Média  
22 rue La Fayette  
75009 PARIS  
Tél : 01 40 02 99 00



Les Vignobles Lalande-Moreau  
6, place Bouqueyre - 33335 Saint-Émilion

# Votre Bordeaux AOC MÉDAILLÉ D'OR

Foire  
aux vins



**6 BOUTEILLES ACHETÉES** + **6 BOUTEILLES OFFERTES**

+ Frais de port **OFFERTS 0€** au lieu de 16€



Mis en bouteille  
au Château

**BORDEAUX AOC, CHÂTEAU ARNEAU BOUCHER 2019**



Le Château  
Arneau Boucher



Œil : Robe rubis soutenue et dense

Nez : Révèle de beaux arômes de fruits rouges bien mûrs, allant sur la pâte de fruits avec des notes épicées et florales. Le nez est dense et long : une belle promesse.

Bouche : Belle attaque grâce à des fruits rouges bien présents. Avec du grain et de la chair, ce vin est puissant et possède de subtils tanins croquants. La fin de bouche apporte des arômes fruités et vanilles, ce qui en fait un vin gourmand.



Accords mets-vin : terrine de légumes, saucisson brioché, salade de lentilles du Berry, poulet rôti aux pommes de terre, côtes de veau aux champignons, gratin dauphinois, Morbier ou encore moelleux au chocolat.



- Encépagement : Merlot 80%, Cabernet Sauvignon 15 %, Malbec 5%
- Potentiel de garde : 3 à 4 ans
- Degré : 14%
- T° de dégustation : 12-13°C



L'obtention d'une médaille d'or au concours de Bordeaux est un excellent gage de qualité. Les vins sont présentés anonymement et dégustés à l'aveugle par un jury composé de professionnels et de consommateurs avertis indépendants.

COMMANDES  
RAPIDES

0 892 160 168 - Service à la clientèle - prix appel - [www.lalandemoreau.com](http://www.lalandemoreau.com) (paiement sécurisé)  
Tél 7 jours/7 de 8h à 20h - Renseignements : du lundi au samedi de 8h30 à 18h

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



## BON DE COMMANDE

Bon à retourner à : Les Vignobles Lalande-Moreau, 6 place Bouqueyre, 33335 Saint-Émilion - Offre valable jusqu'au 15/10/2021

Votre code avantage :  
**M1296**

**Oui**, je désire profiter de cette Offre Exceptionnelle sur le Bordeaux AOC, Château Arneau Boucher 2019

► Veuillez me faire parvenir 12 bouteilles soit :

**6 BOUTEILLES ACHETÉES** + **6 BOUTEILLES OFFERTES**

+ Frais de port **OFFERTS 0€** au lieu de 16€  
= Je paie seulement **46€80** au lieu de 109€60

Je rajoute 12 bouteilles supplémentaires au même prix promotionnel de 46€80



Date  
et signature :

OFFRE LIMITÉE À 24  
BOUTEILLES PAR FOYER

► Je joins mon règlement de :  46€80 (12 bts) OU  93€60 (24 bts)  
 par Chèque, à l'ordre de : Les Vignobles Lalande-Moreau  
 par Carte bancaire :  
N° : \_\_\_\_\_  
Expire fin : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Les 2 derniers chiffres de  
N° inscrit au dos de votre carte : \_\_\_\_

► J'indique mes coordonnées :  Mme  M.  
Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Code pays : \_\_\_\_\_  
Informez-moi de vos offres internet : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Code Offre : NP1324 - M1296 - P0108 / Réf. L1962

OFFRE VALABLE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, CÔTE D'AZUR ET MONACO.  
Contraintement à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004) et au règlement européen du 27 avril 2016, nous disposons d'un droit individuel d'accès, de rectification et de modification de vos données. Pour nous contacter, il suffit de nous écrire. Photo non contractuelle. Seuls envois géographiques. Offre non adressée par aux réseaux. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. Uniquement si le bon de commande est retourné à notre adresse. Pour le faire, merci de rajouter également un bon de retour à l'adresse : « Retour » - frais de port : 6€ - Un bon de retour est valable 30 jours à compter de la date de livraison. Nous ne sommes pas responsables des dommages causés par les colis, nous sommes agréés par la DGCCRF. Tous les colis d'expédition de nos sites sont assurés. Afin de garantir votre satisfaction, nous vous proposons de nous contacter avant l'expédition. Si malgré nos précautions, le vin de vient à être endommagé, nous le remplacerons par un autre vin de même équivalent. Un bon de retour n'est pas une justification pour le refus de la caisse, l'absence de paiement de la commande ou d'un colis non réclamé. Les frais de retour sont à notre charge. En cas de commande spéciale à une adresse non personnelle (belle postale, camping, hôtel, code « arrive », ...), aucune réclamation ne sera acceptée pour non-acceptation ou réception tardive du colis. Si vous souhaitez exercer votre droit d'opposition au démarchage téléphonique, nous pouvons vous inscrire sur le bloc de refus. Offre réservée aux consommateurs clients.